



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les attendus de ce rapport et le formalisme attaché à sa transmission et à sa publication.

Table des matières

PREAMBULE	2
PARTIE 1 – LE CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL : LA LOI DE FINANCES 2020	4
1. La situation des finances locales	4
2. Les principales dispositions concernant le bloc communal	5
PARTIE 2 : ANALYSE RETROSPECTIVE 2019	8
1. Approche du compte administratif 2019 du budget principal	8
2. La situation de la dette au 31 décembre 2019	13
3. La Capacité d'autofinancement.....	14
4. Les comptes administratifs des budgets annexes	15
5. Vision consolidée (budget principal et budgets annexes).....	19
PARTIE 3 : PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS	20
1. Le Plan Pluriannuel d'investissement	20
2. Le budget de fonctionnement	22
3. Les budgets annexes	24

PARTIE 1 – LE CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL : LA LOI DE FINANCES 2020

Malgré un environnement international perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté. L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide.

Après une croissance de 1,7% en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3% en 2019.

Dans ce contexte, la loi de finances 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% pour 2020 (contre 1,4% prévu initialement).

Il prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019 (3,1% du PIB).

La dépense publique va croître de 0,7% en 2020. Elle doit passer à 53,4% du PIB, contre 53,8% attendu en 2019.

Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (contre 44,7% prévu en 2019).

En 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 milliards d'euros.

(sources : notes de conjoncture La Banque Postale et Caisse d'Epargne)

1. La situation des finances locales

Pour 2019, la situation financière des collectivités locales est dans la continuité de l'embellie constatée en 2018, grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement qui restent dynamiques. Les dépenses d'investissement sont en augmentation, notamment grâce au bloc communal (+ 10,4 %), financées par des ressources telles que le FCTVA, et les dotations d'équipement.

La dette des collectivités reste stable globalement.

La progression des dépenses de fonctionnement des collectivités locales est estimée à 0,9% pour 2019, contre 0,5% en 2018. Cette légère accélération s'expliquerait par l'évolution des frais de personnel et par celles des dépenses d'intervention qui connaîtraient toutes deux un rythme légèrement supérieur à celui enregistré en 2018.

La progression des dépenses de personnel a été notamment impactée par les mesures du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) représentent pour cette seule année 2019 un coût de près de 200 M€ pour la fonction publique territoriale. Le gel du point d'indice reste un élément de modération de la croissance des charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales enregistreraient une croissance de 2,1% qui s'expliquerait notamment par des recettes de fiscalité directe plus dynamiques et par une stabilisation des dotations et compensations, contrairement à la baisse observée en 2018.

L'investissement local reste soutenu en 2019, en raison :

- d'une évolution à la hausse de l'épargne brute ;
- des taux d'intérêts toujours très bas.

L'année 2020 correspondra à l'ouverture d'un nouveau mandat communal et intercommunal qui devrait être marqué par un certain nombre de lois portant sur l'organisation et les compétences. 2020

correspond également à la dernière année d'application de la première mouture des contrats entre l'Etat et les collectivités sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, en attendant une nouvelle génération.

Enfin, la loi de finances pour 2020 intègre les modalités de mise en œuvre de la suppression totale de la taxe d'habitation jusqu'en 2022.

(sources : notes de conjoncture La Banque Postale et Caisse d'Epargne)

2. Les principales dispositions concernant le bloc communal

➤ **Les concours financiers de l'Etat : une quasi stabilité.**

Ils représentent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits relatifs à la DETR, à la DSIL.

- la DGF reste stable avec un montant de 26,802 Mds€
- le FCTVA poursuit sa croissance (+6,2%) grâce au regain d'investissement depuis 2017
- pérennisation du pacte de stabilité pour les communes nouvelles
- les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues aux niveaux de 2019 (1 046 M€ pour la DETR et 570 M€ pour la DSIL).
- un nouveau report de la date d'entrée de l'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), au 1^{er} janvier 2021.
- Hausse de la péréquation verticale, financée pour la 3^{ème} année consécutive au sein de la DGF.

	Montants 2020	Hausse 2019 / 2020
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	-
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine	2 381	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 692	+ 90

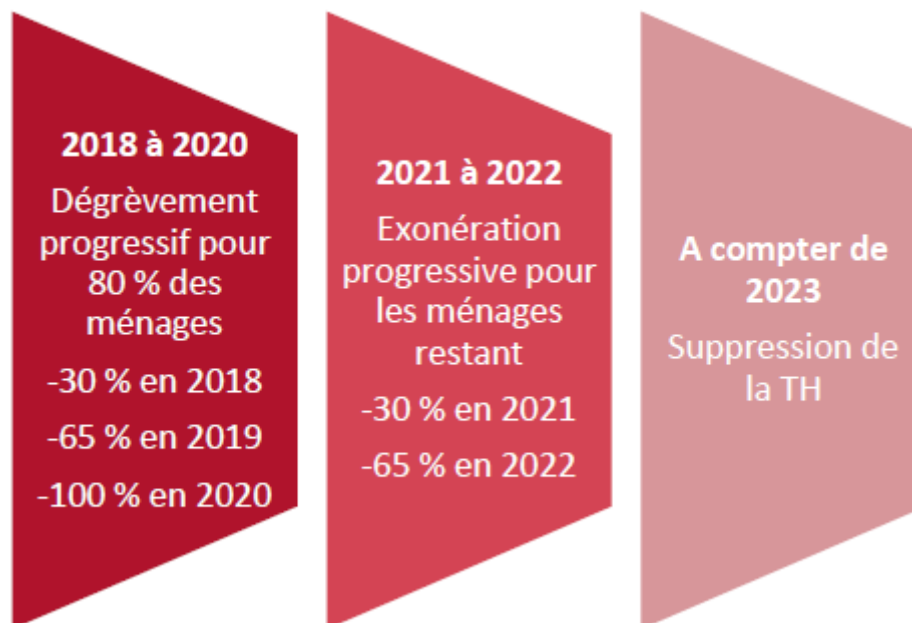
Millions d'€

Millions d'€

➤ **La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme du financement des collectivités territoriales.**

Elle concernera l'ensemble des contribuables ; seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

80 % des contribuables ne paieront plus de taxe d'habitation à compter de 2020. Pour les autres, une exonération progressive est mise en place à compter de 2021 pour arriver à une suppression totale en 2023.



La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

Elle comporte plusieurs volets :

➤ **Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes en 2021**

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB sera reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

➤ **L'instauration d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation**

Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH perdu par la commune, le niveau de recette de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur.

Le montant de la compensation sera établi sur **les taux appliqués en 2017, et sur les bases fiscales de 2020.**

Simulation réalisée pour la commune d'Aizenay

Données en euros issues d'une simulation en situation 2018

Commune de AIZENAY (85)

AIZENAY	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales ¹	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
	2 030 058	1 343 114	3 373 172	1 423 216	2 766 330	1,219367176	3 373 172

Le montant du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée (1) et de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties avant transfert (2) correspondra donc au montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, avec l'application du coefficient correcteur (4).

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant (1+2) et après réforme (2+3). S'il est supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. S'il est inférieur à 1, la commune est sur-compensée. Le coefficient, construit sur des données 2018, est indicatif ; sa valeur définitive sera calculée début 2021 à partir des éléments de référence votés en loi de finances pour 2020.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une compensation sur les taux appliqués en 2017, conformément à la loi de finances pour 2018, et sur les bases de 2020.

Pour les communes dont la surcompensation spontanée sera inférieure à 10 000 €, en 2021, le coefficient correcteur sera de 1. Le gain résultant de la réforme sera ainsi conservé par la commune.

PARTIE 2 : ANALYSE RETROSPECTIVE 2019

1. Approche du compte administratif 2019 du budget principal

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	7 604 256,48		
RECETTES	9 342 254,69		
RESULTAT EXERCICE	1 737 998,21		
RESULTAT N-1 (002)	1 005 018,51		
RESULTAT DE CLOTURE	2 743 016,72		
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 872 635,79		
RECETTES	3 870 486,69		
RESULTAT EXERCICE	997 850,90		
RESULTAT N-1 (002)	-1 629 978,45		
RESULTAT DE CLOTURE	-632 127,55		
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	2 110 889,17		
RESTES A REALISER	138 142,30	RESTES A REALISER	138 142,30
		DEPENSES	757 696,64
RESULTAT CLOTURE AVEC RESTES A REALISER	2 249 031,47	RECETTES	895 838,94

Au cumul des deux sections, le résultat prévisionnel est **2 249 031 €** avec intégration des restes à réaliser de la section d'investissement.

1.1. La répartition des dépenses de fonctionnement

		CA 2018	REALISE 2019 PROVISOIRE	BP 2019
011	Charges à caractère général	2 030 876,88 €	1 980 472,00 €	2 076 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 534 422,83 €	3 640 140,45 €	3 849 328,51 €
014	Atténuations de produits	0,00 €	2 009,00 €	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	967 995,93 €	972 751,10 €	1 140 000,00 €
66	Charges financières	212 479,67 €	190 473,69 €	200 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	11 133,55 €	289,15 €	20 000,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	6 756 908,86 €	6 786 135,39 €	7 290 328,51 €
023	Virement à la section d'investissement			2 055 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 364 282,07 €	818 121,09 €	837 000,00 €
	Opérations d'ordre	1 364 282,07 €	818 121,09 €	2 892 000,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	8 121 190,93 €	7 604 256,48 €	10 182 328,51 €

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 7 604 256 € dont 6 786 135 € de dépenses réelles.

Une stabilité des dépenses est enregistrée sur les charges à caractère général et sur les charges financières.

Les dépenses de personnel ainsi que les autres charges de gestion courantes sont en hausse, moins importantes que prévues.

Evolution dépenses fonctionnement	CA 2018	REALISE 2019 PROVISOIRE	Différence	%
Total dépenses réelles	6 756 908,86 €	6 786 135,39 €	29 226,53 €	0,43%
Charges générales	2 030 876,88 €	1 980 472,00 €	-50 404,88 €	-2,48%
Charges de personnel	3 534 422,83 €	3 640 140,45 €	105 717,62 €	2,99%

1.2. La répartition des recettes de fonctionnement

		CA 2018	REALISE 2019 PROVISOIRE	BP 2019
13	Atténuations de charges	154 718,63 €	231 023,20 €	145 000,00 €
70	Produits des services	714 248,05 €	743 070,94 €	700 000,00 €
73	Impôts et taxes	5 718 634,35 €	5 947 784,05 €	5 828 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 122 503,93 €	2 166 244,60 €	2 158 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	79 148,72 €	135 702,76 €	191 900,00 €
76	Produits financiers	35,26 €	32,26 €	100,00 €
77	Produits exceptionnels	672 768,68 €	62 785,24 €	52 000,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement	9 462 057,62 €	9 286 643,05 €	9 075 000,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 678,34 €	55 611,64 €	102 310,00 €
	Opérations d'ordre	113 678,34 €	55 611,64 €	102 310,00 €
	Résultat reporté N-1	852 654,05 €	1 005 018,51 €	1 005 018,51 €
	Total recettes de fonctionnement	10 428 390,01 €	10 347 273,20 €	10 182 328,51 €

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 454 545,03	1 737 998,21
RESULTAT NET DE CLOTURE (avec reprise résultat N-1)	2 307 199,08	2 743 016,72

Le montant total des recettes est de 9 342 255 €. Il est en baisse par rapport à 2018, en raison de la différence sur le chapitre 77 « Produits exceptionnels » sur lequel vient s'inscrire le produit des cessions immobilières.

Sur l'ensemble des autres chapitres de recettes réelles, le résultat en hausse par rapport à 2018.

Evolution recettes fonctionnement	CA 2018	REALISE 2019 PROVISOIRE	Différence	%
Total recettes réelles	9 462 057,62 €	9 286 643,05 €	-175 414,57 €	-1,85%
Produits des services	714 248,05 €	743 070,94 €	28 822,89 €	4,04%
Impôts et taxes	5 718 634,35 €	5 947 784,05 €	229 149,70 €	4,01%
Dotations et participations	2 122 503,93 €	2 166 244,60 €	43 740,67 €	2,06%
Autres produits gestion courante	79 148,72 €	135 702,76 €	56 554,04 €	71,45%

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 est un excédent à hauteur de 1 737 998 €. Après reprise du résultat 2018, le résultat prévisionnel de clôture est de 2 743 017 €.

➤ Les recettes fiscales

IMPOTS ET TAXES	2017	2018	2019
Impôts locaux	3 276 356 €	3 421 500 €	3 586 575 €
Attribution de compensation	1 715 552 €	1 625 452 €	1 625 452 €
Dotation de solidarité communautaire	131 463 €	93 920 €	94 891 €
Fonds de péréquation intercommunal	215 395 €	218 074 €	223 652 €
Taxe sur l'électricité	2 388 €	2 693 €	2 839 €
Taxe sur la publicité extérieure	30 547 €	41 470 €	39 183 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	280 286 €	315 520 €	375 183 €
Autres taxes		6 €	10 €
TOTAL	5 651 987 €	5 718 634 €	5 947 784 €
		Evolution	229 150 € 4,01%

Les recettes fiscales augmentent de 229 150 €, (+4,01 %), principalement sur le produit des impôts locaux, le produit des taxes additionnelles et le Fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

➤ Les dotations de l'Etat

DOTATIONS ETAT	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	725 323 €	745 572 €	752 886 €
Dotation de solidarité rurale	794 351 €	866 987 €	909 477 €
Dotation nationale de péréquation	83 296 €	126 811 €	123 304 €
TOTAL	1 602 970 €	1 739 370 €	1 785 667 €
		Evolution	46 297 € 2,66%

Les dotations ont augmenté de 46 297 € (+2,66%). L'augmentation de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale compensent la baisse de la dotation nationale de péréquation.

1.3. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2018	REALISE 2019 PROVISOIRE	Prévisions BP 2019 + DM+ RAR N-1
Dépenses d'équipement	4 179 707,85	2 148 884,50	4 396 714,07
16 - Emprunts et dettes assimilées	641 226,00	661 327,36	712 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	4 820 933,85	2 810 211,86	5 108 714,07
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 678,34	55 611,64	102 310,00
041 - Opérations patrimoniales	25 075,81	6 812,29	50 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	138 754,15	62 423,93	152 310,00
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1	942 341,55		1 629 978,45
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 902 029,55	2 872 635,79	6 891 002,52

Dépenses d'équipement (par opérations)	CA 2018	REALISE 2019 PROVISOIRE	Prévisions BP 2019 + DM+ RAR N-1
101 - Acquisitions foncières	315 480,66	431 921,18	531 500,00
102 - Matériels divers	82 210,99	72 576,71	241 364,80
103 - Travaux divers bâtiments	29 735,37	145 269,91	433 766,70
104 - Travaux neufs voirie	897 672,53	710 328,54	1 484 520,16
107 - Matériel mairie	65 116,38	28 238,81	93 322,10
108 - Environnement	57 383,76	8 971,20	43 986,24
112 - Matériel scolaire	18 430,85	14 490,05	32 864,00
120 - Projets de sports	115 229,14	30 460,05	278 000,00
126 - Groupe scolaire	66 607,08	217 761,34	277 731,91
127 - Actions en faveur des jeunes	630 758,28	24 799,35	75 188,36
132 - Activités culturelles	1 900 889,55	202 900,37	320 929,80
137 - OPAH-RU	193,26	13 320,00	227 780,00
138 - LYCEE	-	247 846,99	355 760,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT	4 179 707,85	2 148 884,50	4 396 714,07

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 872 636 € dont 2 148 884 €.

Le remboursement du capital de la dette est de 661 327 €.

1.4. Les recettes d'investissement

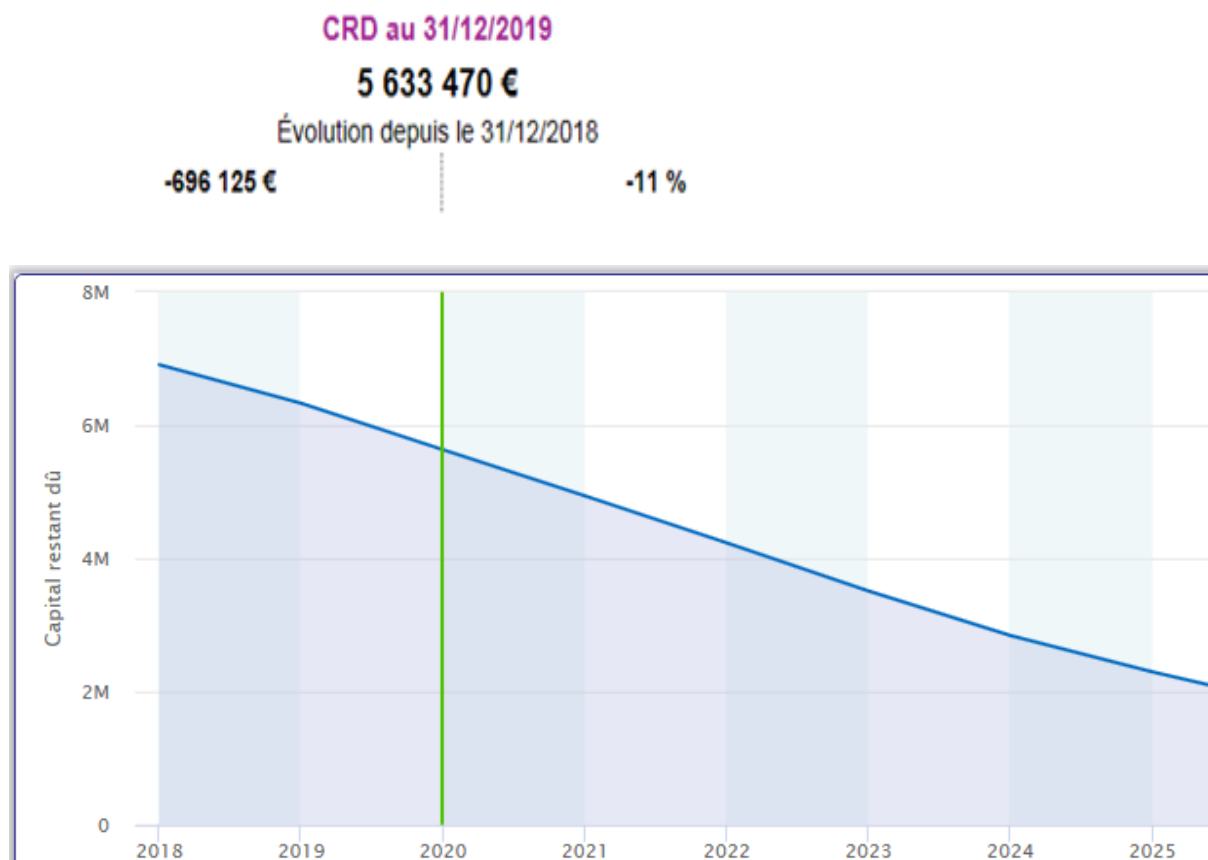
Recettes d'investissement par chapitres	CA 2018	REALISE 2019 PROVISOIRE	Prévisions BP 2019 + DM+ RAR N-1
13 - Subventions d'investissement	967 166,96	888 869,92	1 750 151,05
16 - Emprunts et dettes assimilées	93 563,00	275,00	-
21 - Immobilisations corporelles	4 365,88		-
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	1 065 095,84	889 144,92	1 750 151,05
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 817 597,38	2 156 408,39	2 098 851,47
TOTAL RECETTES REELLES	2 882 693,22	3 045 553,31	3 849 002,52
021 - Virement de la section de fonctionnement			2 055 000,00
024 - Produits des cessions			100 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 364 282,07	818 121,09	837 000,00
041 - Opérations patrimoniales	25 075,81	6 812,29	50 000,00
R001 - Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 272 051,10	3 870 486,69	6 891 002,52

Les recettes d'investissement s'élèvent, pour 2019, à 3 870 487 €.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt ; les recettes réelles sont donc exclusivement des recettes de subventions d'investissement sur les projets en cours ou terminés.

TOTAL DES SUBVENTIONS PERCUES EN 2019	888 869,92 €
ETAT	183 397,81 €
Pôle culturel - Travaux de réhabilitation	40 000,00 €
Pôle culturel - Travaux d'équipements scéniques	76 062,17 €
Extension Centre de loisirs	53 607,26 €
Transition énergétique	13 728,38 €
REGION	266 408,06 €
Pôle culturel - Travaux salle de cinéma	260 000,00 €
Revitalisation Centre-bourg	6 408,06 €
DEPARTEMENT	15 920,05 €
Aménagement sécurité carrefour du Puyfraud	10 000,00 €
Pôle culturel - Centrale photovoltaïque	5 920,05 €
CCVB	312 100,00 €
Fonds de concours 2018 - Pôle culturel	312 100,00 €
AUTRES FINANCEURS	111 044,00 €
SYDEV - Pôle culturel	50 000,00 €
CNC - Pôle culturel	60 244,00 €
CAF - Extension Centre de loisirs - Matériel informatique	800,00 €

2. La situation de la dette au 31 décembre 2019



Au 31/12/2019, l'encours de dette global est de 5 633 470 €, soit une baisse de 11 % par rapport à 2018, en raison du non recours à l'emprunt sur l'exercice 2019.

La capacité de désendettement

C'est le ratio qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette. Il indique le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si la totalité de son épargne brute était consacrée au remboursement du capital.

	2016	2017	2018	2019
Encours de dette au 31/12 (K€)	7 335	6 696	6 153	5 633
Nbre d'années	4,1	3,4	2,8	2,2

3. La Capacité d'autofinancement

Pour 2019, la prévision de la Capacité d'autofinancement brute est de 2 540 096 € et la capacité d'autofinancement nette est de 1 878 769 €.

Libellés		2018	2019
A	Recettes courantes de fonctionnement	8 898 029	9 266 614
	Atténuations de charges	154 719	231 023
	Produits des services, du domaine	714 248	743 071
	Impôts et taxes	5 718 634	5 947 784
	Dotations et participations	2 122 504	2 166 245
	Autres produits de gestion courante	187 924	178 491
B	Dépenses de gestion	6 533 296	6 595 373
	Charges à caractère général	2 030 877	1 980 472
	Charges de personnel	3 534 423	3 640 140
	Transferts versés	967 996	972 751
	Atténuations de produits	0	2 009
	Capacité d'autofinancement d'exploitation	2 364 733	2 671 241
	Recettes exceptionnelles (77+78-775)	47 507	59 585
	Dépenses exceptionnelles	11 134	289
C	Epargne de gestion	2 401 107	2 730 538
	Intérêts de la dette	212 480	190 474
	Produits financiers	35	32
D	Epargne brute (C-intérêts)	2 188 662	2 540 096
	Remboursement du capital	630 796	661 327
E	Epargne disponible (D-dette)	1 557 866	1 878 769

➤ Evolution de la CAF

	2017	2018	2019
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	1 995 865 €	2 188 662 €	2 540 096 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	1 335 388 €	1 557 866 €	1 878 769 €

4. Les comptes administratifs des budgets annexes

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	578 376,65 €	261 801,36 €	623 932,72 €	593 426,96 €
Recettes	578 376,65 €	408 294,28 €	623 932,72 €	452 015,70 €
Déficit / excédent		146 492,92 €		-141 411,26 €
Résultat cumulé de l'exercice	5 081,66 €			
Résultat 2018 reporté		115 443,93 €		152 932,72 €
Résultat global 2019		261 936,85 €		11 521,46 €
Résultat cumulé	273 458,31 €			

BUDGET ANNEXE AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	141 840,94 €	36 380,31 €	87 801,00 €	242 772,36 €
Recettes	141 840,94 €	201 685,96 €	87 801,00 €	198 785,06 €
Déficit / excédent		165 305,65 €		-43 987,30 €
Résultat cumulé de l'exercice	121 318,35 €			
Résultat 2018 reporté		108 840,94 €		43 987,70 €
Résultat global 2019		274 146,59 €		0,40 €
Résultat cumulé	274 146,99 €			

BUDGET ANNEXE ZONE AMENAGEMENT DIFFERE				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	1 210 525,00 €	35 522,70 €	1 210 000,00 €	35 522,70 €
Recettes	1 210 525,00 €	0,00 €	1 210 000,00 €	35 522,70 €
Déficit / excédent		-35 522,70 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-35 522,70 €			
Résultat 2018 reporté		-525,00 €		
Résultat global 2019		-36 047,70 €		0,00 €
Résultat cumulé	-36 047,70 €			

BUDGET ANNEXE ZONE AMENAGEMENT CONCERTÉ				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	444 199,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	444 199,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit / excédent		0,00 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	0,00 €			
Résultat 2018 reporté		-444 199,84 €		
Résultat global 2019		-444 199,84 €		0,00 €
Résultat cumulé	-444 199,84 €			

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	1 070 595,46 €	301 764,75 €	1 185 595,46 €	301 764,75 €
Recettes	1 070 595,46 €	0,00 €	1 185 595,46 €	301 764,75 €
Déficit / excédent		-301 764,75 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-301 764,75 €			
Résultat 2018 reporté		477 797,73 €		
Résultat global 2019		176 032,98 €		0,00 €
Résultat cumulé	176 032,98 €			

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS DE LA RABINE				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	81 172,40 €	2 015,07 €	101 272,40 €	2 015,07 €
Recettes	81 172,40 €	0,00 €	101 272,40 €	2 015,07 €
Déficit / excédent		-2 015,07 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-2 015,07 €			
Résultat 2018 reporté		-61 072,40 €		
Résultat global 2019		-63 087,47 €		0,00 €
Résultat cumulé	-63 087,47 €			

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE HAUT DES PARCS				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	40 500,00 €	13 997,38 €	59 573,13 €	13 997,38 €
Recettes	40 500,00 €		59 573,13 €	13 997,38 €
Déficit / excédent		-13 997,38 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-13 997,38 €			
Résultat 2018 reporté		21 426,87 €		
Résultat global 2019		7 429,49 €		0,00 €
Résultat cumulé	7 429,49 €			

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NENUPHARS				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	18 018,46 €	18 018,46 €	18 018,46 €	18 018,46 €
Recettes	18 018,46 €	0,00 €	18 018,46 €	18 018,46 €
Déficit / excédent		-18 018,46 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-18 018,46 €			
Résultat 2018 reporté		18 018,46 €		
Résultat global 2019		0,00 €		0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €			

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PRE DU BOIS				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	213 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €
Recettes	213 000,00 €	0,00 €	51 000,00 €	0,00 €
Déficit / excédent		0,00 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	0,00 €			
Résultat 2018 reporté		-162 000,00 €		
Résultat global 2019		-162 000,00 €		0,00 €
Résultat cumulé	-162 000,00 €			

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT IMPASSE DES HALLIERS

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	28 311,16 €	15 740,00 €	56 622,32 €	31 480,00 €
Recettes	28 311,16 €	15 740,00 €	56 622,32 €	15 740,00 €
Déficit / excédent		0,00 €		-15 740,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-15 740,00 €			
Résultat 2018 reporté		0,00 €		28 311,16 €
Résultat global 2019		0,00 €		12 571,16 €
Résultat cumulé	12 571,16 €			

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES PRAIRIES DE BONNEFONDS

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	352 497,00 €	175 250,40 €	403 497,00 €	175 250,40 €
Recettes	352 497,00 €	0,00 €	403 497,00 €	175 250,40 €
Déficit / excédent		-175 250,40 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-175 250,40 €			
Résultat 2018 reporté		-1 497,00 €		0,00 €
Résultat global 2019		-176 747,40 €		0,00 €
Résultat cumulé	-176 747,40 €			

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES ATHENEES

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	87 000,00 €	6 339,18 €	87 000,00 €	6 339,18 €
Recettes	87 000,00 €	0,00 €	87 000,00 €	6 339,18 €
Déficit / excédent		-6 339,18 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-6 339,18 €			
Résultat 2018 reporté		0,00 €		0,00 €
Résultat global 2019		-6 339,18 €		0,00 €
Résultat cumulé	-6 339,18 €			

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAIES PLESSEES				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	281 000,00 €	221 616,33 €	281 000,00 €	221 616,33 €
Recettes	281 000,00 €	0,00 €	281 000,00 €	221 616,33 €
Déficit / excédent		-221 616,33 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-221 616,33 €			
Résultat 2018 reporté		0,00 €		0,00 €
Résultat global 2019		-221 616,33 €		0,00 €
Résultat cumulé	-221 616,33 €			

5. Vision consolidée (budget principal et budgets annexes)

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	11 246 339,43 €	3 961 081,73 €	14 347 641,00 €	9 246 460,07 €
Recettes	11 246 339,43 €	4 500 546,17 €	14 347 641,00 €	10 783 319,72 €
Déficit / excédent		539 464,44 €		1 536 859,65 €
Résultat cumulé de l'exercice	2 076 324,09 €			
Résultat 2018 reporté		-1 557 744,76 €		1 230 250,09 €
Résultat global 2019		-1 018 280,32 €		2 767 109,74 €
Résultat cumulé	1 748 829,42 €			

PARTIE 3 : PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

	2020	2021
OP. 101 - ACQUISITIONS FONCIERES	250 000 €	250 000 €
OP. 102 - MATERIELS DIVERS	200 000 €	100 000 €
<i>Provision annuelle (matériels + véhicules)</i>	200 000 €	100 000 €
OP. 103 - TRAVAUX BATIMENTS	815 000 €	445 000 €
<i>Provision annuelle (AD'AP + Entretien)</i>	50 000 €	150 000 €
<i>Etudes et Maitrise d'œuvre (CTM + Cuisine centrale)</i>	50 000 €	
<i>Subvention - Construction résidences autonomie</i>	15 000 €	15 000 €
<i>Réalisation CMP + logements des médecins</i>	200 000 €	280 000 €
<i>Construction nouvelle salle polyvalente</i>	300 000 €	
<i>Réhabilitation Auberge du champ de foire</i>	200 000 €	
OP. 104 - TRAVAUX NEUFS VOIRIE	1 385 000 €	940 000 €
<i>Travaux voirie (rurale, urbaine, signalisation,...)</i>	600 000 €	600 000 €
<i>Travaux rue des Parcs</i>	600 000 €	
<i>Conventions SYDEV</i>	50 000 €	80 000 €
<i>Ilot Le Brasseur (démolition, dépollution, voirie provisoire)</i>	100 000 €	
<i>Ilot le Brasseur (travaux d'aménagement carrefour)</i>		260 000 €
<i>Cœur de ville : Aménagement Espace Jules Verne</i>	35 000 €	
OP. 107 - MATERIEL MAIRIE	60 000 €	60 000 €
<i>Mobilier, téléphonie et informatique</i>	60 000 €	60 000 €
OP. 108 - ENVIRONNEMENT	130 000 €	30 000 €
<i>Provision annuelle</i>	30 000 €	30 000 €
<i>Travaux aménagement ancien cimetière</i>	100 000 €	
OP. 112 - MATERIEL SCOLAIRE	25 000 €	25 000 €
<i>Budget annuel pour les écoles</i>	8 000 €	10 000 €
<i>Provision annuelle parc informatique et divers</i>	17 000 €	15 000 €
OP. 120 - PROJETS SPORTS	250 000 €	125 000 €
<i>Provision annuelle (matériels + travaux : vestiaires foot)</i>	250 000 €	125 000 €

	2020	2021
OP.126 - GROUPE SCOLAIRE	620 000 €	2 015 000 €
<i>Restaurant scolaire</i>	20 000 €	15 000 €
<i>GS Buton -Réhabilitation énergétique et fonctionnelle (AP/CP)</i>	600 000 €	2 000 000 €
OP.127 - ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES	20 000 €	20 000 €
Provision annuelle (Antenne Jeuness et Centre loisirs)	20 000 €	20 000 €
OP.132 - ACTIVITES CULTURELLES	65 407 €	10 000 €
<i>Provision annuelle</i>	10 000 €	10 000 €
<i>Réhabilitation du Pôle culturel (AP/CP)</i>	40 407 €	
<i>Pôle culturel - salles associatives (études)</i>	15 000 €	
OP.137 - OPAH-RU	600 000 €	600 000 €
Aménagement Rue Planty, Gobin et Foch (AP/CP)	600 000 €	600 000 €
OP.138 - EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	3 800 000 €	4 800 000 €
<i>Participation co-maîtrise d'ouvrage (équipements sportifs) (AP/CP)</i>	3 300 000 €	3 300 000 €
<i>Aménagement des espaces publics (voiries...) (AP/CP)</i>	500 000 €	1 500 000 €
TOTAL	8 220 407 €	9 420 000 €
RESTES A REALISER	757 697 €	
TOTAL GLOBAL	8 978 104 €	9 420 000 €

	2020	2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 296 364 €	1 500 000 €
<i>ETAT (DETR / DSIL)</i>	450 000 €	300 000 €
<i>REGION</i>	500 000 €	500 000 €
<i>EPCI -CCVB</i>	35 525 €	
<i>FONDS EUROPEENS</i>	15 000 €	
<i>FCTVA</i>	200 000 €	500 000 €
<i>TAXE AMENAGEMENT</i>	200 000 €	200 000 €
<i>RESTES A REALISER</i>	895 839 €	
RESTE A FINANCER	-6 681 740 €	-7 920 000 €

Le montant prévisionnel des dépenses d'équipement est de 8 978 104 € dont :

- ◆ 8 320 407 € au titre des crédits nouveaux pour 2020
- ◆ Restes à réaliser 2019 : 757 697 €

L'année 2020 verra le démarrage des travaux de construction et de réhabilitation lourde d'équipements, des travaux d'aménagement de voirie :

- Construction des équipements sportifs du futur lycée ;
- Réalisation de la voirie du futur lycée ;
- Réhabilitation du groupe scolaire Louis Buton ;
- Construction du Centre de Permanence Médico-sociale ;
- Travaux d'aménagement de l'OPAH-RU.

Le montant prévisionnel des recettes est 2 860 839 €.

Le reste à financer le sera par :

- le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement sur la section d'investissement
- la reprise de l'excédent d'investissement du budget annexe « Autres activités commerciales »
- le recours à l'emprunt, estimé à un peu plus de 4 M €.

2. Le budget de fonctionnement

2.1 Les dépenses de fonctionnement

		2020	2021
011	Charges à caractère général	2 035 000,00 €	2 076 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 100 000,00 €	4 197 000,00 €
014	Atténuations de produits	3 000,00 €	3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 087 000,00 €	1 100 000,00 €
66	Charges financières	200 000,00 €	220 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	7 445 000,00 €	7 616 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	830 000,00 €	850 000,00 €
	Opérations d'ordre	830 000,00 €	850 000,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	8 275 000,00 €	8 466 000,00 €

2.2 Les recettes de fonctionnement

		2020	2021
13	Atténuations de charges	80 000,00 €	80 000,00 €
70	Produits des services	780 000,00 €	788 000,00 €
73	Impôts et taxes	5 881 000,00 €	6 197 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 229 000,00 €	2 079 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	84 000,00 €	85 000,00 €
76	Produits financiers	100,00 €	100,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement	9 055 100,00 €	9 230 100,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300,00 €	2 500,00 €
	Opérations d'ordre	2 300,00 €	2 500,00 €
	Résultat reporté N-1		
	Total recettes de fonctionnement	9 057 400,00 €	9 232 600,00 €

La prévision budgétaire du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » n'intègre pas de reversement d'excédent en provenance des budgets annexes. Cette variable sera ajustée au cours de l'exercice budgétaire 2020 si nécessaire.

➤ *Les recettes fiscales*

IMPOTS ET TAXES	2019	2020	Différence N/N-1
Impôts locaux	3 586 575 €	3 648 000 €	61 425 €
Attribution de compensation	1 625 452 €	1 625 452 €	0 €
Dotation de solidarité communautaire	94 891 €	94 000 €	-891 €
Fonds de péréquation intercommunal	223 652 €	224 000 €	348 €
Taxe sur l'électricité	2 839 €	3 000 €	161 €
Taxe sur la publicité extérieure	39 183 €	35 000 €	-4 183 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	375 183 €	252 000 €	-123 183 €
Autres taxes	10 €	10 €	0 €
TOTAL	5 947 784 €	5 881 462 €	-66 322 €
			-1,12%

La prévision des recettes fiscales est établie sur la base d'un maintien des taux actuels, et qui sera proposé pour l'exercice budgétaire 2020.

➤ **Les dotations de l'Etat**

DOTATIONS ETAT	2018	2019	2020	Différence N/N-1
Dotation forfaitaire	745 572 €	752 886 €	760 000 €	7 114 €
Dotation de solidarité rurale	866 987 €	909 477 €	955 000 €	45 523 €
Dotation nationale de péréquation	126 811 €	123 304 €	94 000 €	-29 304 €
TOTAL	1 739 370 €	1 785 667 €	1 809 000 €	23 333 €
				1,31%

3. Les budgets annexes

Pour 2020, la prévision budgétaire des budgets annexes est retracée dans le tableau ci-dessous :

	BUDGET PREVISIONNEL 2020			
	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement	582 000,00	582 000,00	457 000,00	457 000,00
ZAC	444 199,84	444 199,84	0,00	0,00
ZAD	1 686 047,50	1 686 047,50	1 650 000,00	1 650 000,00
Clé des Champs	286 033,00	286 033,00	396 033,00	396 033,00
Clos de la Rabine	86 187,47	86 147,47	109 287,47	109 287,47
Haut des parcs	25 429,49	25 429,49	43 429,49	43 429,49
Pré du bois	213 000,00	213 000,00	51 000,00	51 000,00
Impasse des Halliers	28 311,16	28 311,16	40 882,32	40 882,32
Prairies de Bonnefonds	352 797,40	352 797,40	228 847,40	228 847,40
Les Athénées	280 000,00	280 000,00	273 661,62	273 661,62
Les Haies Plessées	563 616,02	563 616,02	904 616,02	904 616,02
	4 547 621,88	4 547 581,88	4 154 757,32	4 154 757,32